

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU

RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BILLOTTE Karine, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIRTÉGUE Pascal, BIZET Jean-François, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe, REGNART Mathieu et VANTHEEMSCHE Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Hélène Bras, MM HISQUIN Yvan (pouvoir à Pascal birtègue), Bruno d'Annoux (pouvoir à Josette Alfaro), BORGNAT Benjamin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M BIRTÉGUE Pascal

ORDRE DU JOUR :

- I – Demandes de Subvention des Associations**
- II - Emprunt sur le service « eau-assainissement »**
- III - Renouvellement contrat CAE au site archéologique**
- IV - Nettoyage des vitres des bâtiments communaux**
- V - Plan Local Urbanisme Intercommunal**
- VI - Mise à Disposition d'un agent**
- VII - Renouvellement contrats logiciels**
- VIII - Accessibilité des bâtiments communaux**
- IX - Demande de Subvention pour aménagement nouvel abri bus à La Cour Barrée**
- X - Avenant pour travaux de voirie**
- XI - Site Archéologique**
- XII - Questions diverses**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de réunion du 16 avril 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

I – Demande de Subventions des Associations :

Le conseil municipal procède à l'examen des demandes de subvention faites par les associations pour 2015. Mme le Maire remet à chaque conseiller un tableau sur lequel figurent les montants attribués en 2014. Après en avoir délibéré le conseil attribue les subventions suivantes (voir tableau)

Associations	Payé 2014	Demande 2015	Voté 2015
Coop.Scol.Coulanges	1 500,00 €	1 600 €	1 600 € (délib 11/12/2014)
Comité Animation Escolives	1 100,00 € + 274 (Cpteur EDF)	1 100 € + 274 € (EDF)	1 100 € + Edf
Foot COULANGES	480,00 €	En attente	
Maison Familiale de Toucy	15,00 €	15 €	Rien
Société Archéologique	11 430,86 €	En attente	
Comité Jumelage Escolives	1 100 € + 210,47 (cpteur EDF)	1 100 € + 220 € (EDF)	1 100 € + Edf
Comité de Prot Enfance Yonne	200,00 €	En attente	
Compagnons du Lavoir	1 511 ,00 €	En attente	A L'étude
TOTAL	17 991,24 + 484,47 € (EDF)	3815,00 + 494 € (EDF)	3 800 € + EDF

II – Emprunt sur service « eau-assainissement » :

Afin de financer les travaux de raccordement aux réseaux prévus Rues Olympe de Gouges et Tourbenay, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour un montant de 100 000 € par un remboursement annuel sur 15 ans en échéance constante

Nous avons reçu trois propositions, la Banque Postale a été contactée mais n'a pas souhaité accompagner la collectivité dans ce programme :

Organismes	Taux	Taux Echéance avancée/2015	Coût emprunt	Frais de dossier
Crédit agricole Champagne Bourgogne	1,81 %		15 085,34 €	150 €
Banque Populaire Bourgogne Franche Comté	1,65 %	1,65 %	12 168,65 €	Néant
Caisse Epargne Bourgogne Franche Comté	1,52 %	1,52 %	11323,40 €	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour la proposition faite par la Caisse d'Epargne et mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer le contrat de prêt.

III – Renouvellement C.A.E. /C.U.I. au site archéologique :

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat unique d'Insertion de M LACARRIERE Vincent arrive à échéance au 8 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement sur un an à compter du 9 Juillet 2015, à raison de 32 heures par semaine rémunérées à 12 € de l'heure. Mme le Maire est mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents.

IV – Nettoyage des vitres des bâtiments communaux :

Plusieurs prestataires ont été contactés par courrier ou par mail pour faire des propositions de l'entretien annuel des vitres du : foyer communal, des écoles, de la mairie et du Centre de Loisirs.

3 sociétés ont répondu avec les mêmes critères : intervention 4 fois par an :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - LIMPA nettoyages | 1 785,20 € HT |
| - DERICHEBOURG | 2 100,00 € HT |
| - TRANSPARENCE Services | 1 132,00 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal PORTE SON CHOIX sur l'entreprise TRANSPARENCE SERVICES et mandate Mme le Maire pour la signature du contrat annuel.

V – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Mme le Maire informe le conseil municipal sur l'évolution de ce dossier et fait la lecture de la délibération transmise par la CCPC, à savoir

« Projet de transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses articles L5211-17, L5214-16, L5214-23-1 et L5216-5

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L123-1 à L 123-20

Vu la loi ALUR du 26 mars et son article 136

Vu l'arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays Coulangeois (gouvernance pour 2014)

Considérant que les réunions d'information des commissions du 23/9/2014, du 13/11/2014, des assemblées générales du 15/12/2014, du 26/01/2015 et du 26/3/2015 à l'ensemble des maires de la communauté de communes du Pays Coulangeois au sujet de l'élaboration d'un PLU Intercommunal ;

Considérant que la loi ALUR dispose que la compétence d'élaboration du PLU sera transférée à l'intercommunalité dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit au 27 mars 2017, sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population dans les trois mois précédant le 25 mars 2017

Considérant que le transfert de compétence d'élaboration du PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à l'intercommunalité peut s'effectuer de manière

volontaire (cf art L5211-17 du CGCT) par délibérations concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, dans un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la présente délibération communautaire. A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à 19 voix POUR, 4 CONTRE

- Approuve le transfert de la compétence en matière de PLU, de document en tenant lieu et de carte communale à la communauté de communes du Pays COulangeois, à chaque conseil municipal des communes adhérentes afin qu'il délibère,
- Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet de transfert de compétences. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, et charge Mme le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

VI – Mise à Disposition d'un agent :

Mme Agnès NICOLLE, adjoint administratif, a fait une demande de mise à disposition en vue d'une éventuelle embauche dans une autre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition et à prendre toutes les mesures nécessaires.

VII – Renouvellement Contrat Horizon Villages (logiciels) :

Mme le Maire informe le conseil municipal, que dans l'immédiat, il n'est pas possible que toutes les communes de l'Intercommunalité adhèrent au même contrat de prestation pour les logiciels informatiques, car toutes ne gèrent pas les mêmes services et il faut mener une étude pour cette mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement pour 3 ans de ces contrats de maintenance dont le coût annuel est de 3 346,80 € TTC et mandate Mme le Maire pour la signature du contrat.

VIII – Accessibilité des bâtiments communaux :

Mme le Maire informe le conseil municipal que la législation en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public demande que les établissements qui ne respectent pas les règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 déposent un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015, c'est-à-dire un engagement volontaire de procéder aux travaux de mise en

accessibilité dans le respect de la réglementation, dans un délai limité (1 à 3 périodes de 3 ans) avec une programmation des travaux et des financements.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit des bureaux de la mairie et de la salle du conseil municipal, salle de mariage, les autres lieux : écoles-centre de loisirs-foyer sont accessibles. Mme le Maire propose dans un premier temps, l'installation d'une sonnette au rez de chaussée de la mairie pour solliciter le déplacement d'une secrétaire en cas de besoin. Pour la salle de mariage et conseil municipal, il est nécessaire d'envisager son déplacement dans autre lieu dans le cas d'une demande d'une personne PMR qui souhaite assister à l'évènement ou réunion.

IX – Demande de Subvention pour aménagement nouvel abri de bus à La Cour Barrée :

M Philippe VANTHEEMSCHE qui suit ce dossier explique au conseil municipal que le circuit des bus sur La Cour Barrée, n'est pas sécurisé actuellement et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Yonne et le transporteur, un essai a été réalisé qui conviendrait à tout le monde et qui sécurise le trajet des enfants. Celui-ci sera opérationnel à la rentrée de septembre 2015.

Cette nouvelle desserte implique la création d'un nouvel abri bus, d'un marquage au sol et d'une signalétique appropriée.

Les habitants de La Cour Barrée ont été destinataires d'un courrier explicatif sur le sujet.

Aussi, afin de faire cet aménagement, le conseil municipal VALIDE dans un premier temps le nouveau circuit et SOLLICITE du conseil départemental une subvention. M VANTHEEMSCHE est mandaté pour le chiffrage de ces travaux.

X – Avenant pour travaux de voirie :

M BIRTEGUE informe le conseil municipal que concernant les travaux du programme de voirie 2015, un devis complémentaire est nécessaire pour effectuer des travaux sérieux sur la place de la rue Olympe de Gouges d'un montant de **1880.20€ HT**.

Après avoir effectué les déductions et ajouts des travaux réellement effectués au marché, après ajout de ces compléments de travaux pour un montant de 1880.20€ HT, le marché est augmenté de **1 207,07 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cet avenant qui porte le montant du marché à 57 078,34 € HT au lieu de 55 871,27 € HT et mandate Mme le Maire pour la signature du devis complémentaire.

M BIRTEGUE explique également au conseil municipal que suite aux travaux d'extension du réseau AEP Rue Olympe de Gouges, il est nécessaire de refaire une partie de chaussée dont le coût HT est de **1 724,84 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ces travaux non prévus à l'origine et Mandate Mme le Maire pour la signature du devis.

XI – Site Archéologique :

- A) Sacha KUPRESKI présente au conseil municipal la facture de la graphiste Cécile CHAUSSIER, correspondant aux frais de conception pour la nouvelle plaquette touristique du site archéologique.

La somme est de 290 € prix net. Par la suite, la recherche d'un imprimeur au meilleur rapport qualité/prix sera à effectuer dans les plus brefs délais car le site archéologique vient d'épuiser son stock de plaquettes. L'objectif est d'éviter la rupture d'approvisionnement des différents lieux touristiques alentours (offices de tourisme, autres sites, commerces, etc) et d'impacter négativement l'image du site archéologique par une absence de supports de communication à l'extérieur.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de cette facture.

- B) Sacha KUPRESKI explique au conseil municipal que des tests d'éclairage ont dernièrement été effectués sur la façade principale du moulin avec le concours de l'entreprise d'électricité ENERGITEC qui réalise notamment des travaux au site archéologique depuis près d'un an. L'objectif consiste à mettre en valeur la nouvelle signalétique lors des visites nocturnes, des manifestations événementielles et des fêtes calendaires. Les tests ont ainsi permis d'identifier un matériel spécifique à un emplacement bien précis qui permet de lire la signalétique depuis la D 606, route à fort passage de véhicules. L'entreprise ENERGITEC présente un devis de 1400EUR HT, soit 1680EUR TTC pour :

- Précâblage et raccordement électrique sur installation existante.
- Tirage de câbles en RO2V 3x2,5 + terre sous fourreau et tube lro avec attaches en parallèle sur installation existante de sorte à distribuer un spot à décharge pour l'éclairage façade.
- Mise en place d'une horloge hebdomadaire et protection sur tableau existant.
- fourniture d'un luminaire corps aluminium noir, iodure de sodium étanche pour façade.
- Eclairage du drapeau
- création d'un éclairage avec tirage de câble repris sur l'installation existante. Percement et raccord de plâtre.
- Fourniture d'un éclairage LED

NB : Essai des installations, main d'oeuvre, petites fournitures et déplacement compris dans le prix

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux conformément au devis de l'entreprise ENERGITEC.

- C) Sacha KUPRESKI présente un devis de 364, 20EUR HT (437,04EUR TTC) de l'entreprise Huit-neuf-Créations pour la commande de 60 T-shirts de coloris blanc

avec marquage sur poitrine du logo d'Escolives au format 18X21 cm. Le lot comporte 20 tailles M, 20 L, 10 S et 10 XL. Pour information, il s'agit de l'ex entreprise Azembourg qui a déjà fourni les vêtements de travail aux ouvriers du dernier chantier d'insertion et les tenues pour les agents d'accueil, au site archéologique. Le but de cette opération consiste à créer un support de communication nouveau et original afin de renforcer l'image positive de la commune à l'extérieur. Les T-shirts pourraient être mis à disposition à l'occasion du prochain vide-greniers, fin juin, qui enregistre traditionnellement une fréquentation importante de visiteurs. Sacha KUPRESKI propose qu'il soit distribué gratuitement un T-shirt pour chaque membre du personnel communal afin de renforcer le rôle "d'ambassadeurs" et l'esprit de cohésion. Les T-Shirts restants pourraient être mis à disposition des associations du village (et autres) au prix coûtant en s'appuyant sur la même logique.

Le conseil municipal donne son accord pour ce devis.

Enfin, dans la même démarche de communication, un projet d'acquisition de polos bordeaux avec logo négatif en version premium est à l'étude. Le dossier sera présenté ultérieurement.

XII – Questions diverses :

1) Nouveaux tarifs au Centre de Loisirs :

Pour l'année 2015-2016, à compter du 1^{er} juillet 2015, les forfaits au centre de loisirs sont augmentés pour être identiques à ceux appliqués sur la Communauté de communes du Pays Coulangeois, (voir tableau joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ces nouveaux tarifs.

2) Facturation « eau-assainissement »

Avec la facturation en deux fois sur l'année, il est nécessaire de stipuler dans la délibération que la consommation d'eau facturée sur la provisionnelle sera égale à 50% de la consommation totale de l'année précédente et non plus 80% puisque cette délibération se basait sur l'année 2013 où il n'y avait pas eu de facturation provisionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour appliquer ce pourcentage à la facturation provisionnelle.

3) Virement de chapitre au budget primitif 2015 eau-assainissement en investissement :

Afin de prendre en charge en totalité le remboursement du capital des emprunts sur 2015, il est nécessaire de faire un virement de 2 500 € du chapitre 21 au chapitre 16 (la somme inscrite au BP étant de 16 781 € au lieu de 19 281 €)

4) Virement de chapitre au budget primitif 2015 de la commune en fonctionnement :

Vu la prise en charge non prévue d'une aide ponctuelle à un agent, il est nécessaire de faire un virement de 300 € du chapitre 11 au chapitre 67

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour effectuer ces deux virements.

5) Fourniture de repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre lancé sur e-bourgogne, nous avons reçu trois offres qui ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offre, mardi 26 mai 2015. Il reste quelques points à vérifier avant l'attribution définitive qui sera validée lors du prochain conseil.

6) Feu d'artifice :

Pascal Birtègue propose au conseil municipal de reconduire un spectacle pyrotechnique pour le 14 juillet au soir (22h45).

La société Brezac artifices propose un devis comprenant l'artificier et les prestations pour un montant de 2000€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ce devis et la date du 14 juillet

7) Décors lumineux de Noël

Philippe VANTHEEMSCHE a rencontré le représentant de Decolum spécialisé dans les illuminations de villes. Decolum propose des prix soldés pour des achats effectués avant fin juin.

La proposition concerne la décoration de la façade des écoles/salle polyvalente et des trois candélabres face au parvis de la mairie et de 5 candélabres de la Cour Barrée route de Vaux pour un montant de 3093.60€ TTC

Après étude des devis, le conseil municipal accepte ce devis.

8) Massifs de fleurs et arbustes.

M REGITZ Jean-Philippe propose un devis concernant la création de massifs de fleurs et arbustes. Le projet est en cours et sera abordé en commission fleurissement.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 18 juin 2015 à 20H00.

Le Maire,

